

Honoré Martel dit Lamontagne

Au début des années 1660, la Nouvelle-France semble s'acheminer vers une faillite totale. Si tel avait été le cas, le Québec actuel n'aurait jamais existé. Le Québécois non plus. Et le visage de l'Amérique aurait été différent de celui que l'on connaît aujourd'hui.

De 1627 à 1663, la population canadienne passe de cent à plus de 2500 âmes. Elle prétend avoir des droits sur tout le continent nord-américain. Face aux autres colonies atlantiques qui groupent déjà quelque 80,000 habitants, quelle audace ! Mission impossible sans une force militaire importante.

"Cette petite population française, écrit Marcel Trudel, souffre d'insécurité militaire et économique. Solide encore au temps de Champlain, sa situation est devenue lamentable par suite de l'accroissement soudain de la puissance iroquoise: l'annonce de l'invasion des Iroquois suffit pour amener tout le monde à se barricader chez soi; les années 1660 et 1661 ont été, en particulier, des années de panique... En 1627, il y avait eu, pour la Nouvelle-France, urgence d'un recommencement; en 1663, il devient urgent de procéder de nouveau à une réorganisation."

L'arrivée du régiment de Carignan, en 1665, va changer du tout au tout la situation. Jusque-là, les quelques soldats entretenus par les Cent-Associés ne sont que des pions dans un jeu de dames. Les habitants doivent se défendre eux-mêmes et plusieurs se font massacrer sans vergogne.

Aussitôt débarquées, les troupes s'empressent d'occuper des points stratégiques le long du Richelieu, route traditionnelle des Agniers qui voyagent vers le nord. Un poste est établi à l'embouchure de la rivière, un autre dans le bassin de Chambly (Saint-Louis) et un troisième, trois lieues plus haut (Sainte-Thérèse). En janvier 1666 et à l'automne de la même année, des marches sont organisées pour surprendre l'ennemi dans son repaire. À l'arrivée des Français, les guerriers des bois sont disparus dans la nature, ne laissant derrière eux que les vieillards et les enfants. L'envahisseur se contente de brûler les cabanes et de ravager les récoltes. Sa démonstration de force aura pour effet de calmer l'instinct belliqueux de l'indigène, mais le plus beau fleuron à la couronne des hommes de Carignan aura été de participer activement au peuplement de la colonie.

Au milieu du 17^e siècle, Paris est déjà une grande ville où s'animent quelques 425,000 âmes. Principale pourvoyeuse de "Filles du Roi", la capitale occupe une place prépondérante dans le développement de la Nouvelle-France. Plusieurs colons en sont originaires: le plus connu d'entre tous est sans doute Louis Hébert, apothicaire et premier agriculteur canadien. Des familles Lefebvre, Dandurant, Plouffe, Ducharme, Gonthier, Léger, Lepailleur, Lussier, Noisieux, Paris, Perrault, Pilon, Robineau, Ruel, Ruette d'Auteuil, etc., en sont aussi originaires et ont contribué de façon importante au peuplement de l'Amérique.

Le marquis de Tracy, lieutenant général du roi, était parti de La Rochelle le 26 février 1664 à destination des Antilles. Un an plus tard, il reçoit l'ordre de quitter ces îles et de faire route vers le Canada. Le 25 avril 1665, sa flotte lève l'ancre à la Guadeloupe et aborde à Québec

le 30 juin. Le vice-roi est reçu triomphalement avec les quatre compagnies qu'il commande, soit celle de Chambellé, d'Orléans, du Poitou et de l'Allier. Cette dernière est commandée par le capitaine Isaac Berthier, qui a sous ses ordres plusieurs futurs colons qui feront souche au Canada: Michel Gauron dit Petitbois, André Mignier dit Lagassé, François Couillard dit Lafontaine, Jean Gely dit Laverdure, Louis Bureau dit Sanssoucy et Honoré Martel dit Lamontagne.

La compagnie de l'Allier sera cantonnée à Québec durant son premier hiver en terre américaine. C'est ainsi que le troupiier Martel a goûté à la froidure de notre climat. Ce Parisien a dû éprouver une drôle de sensation dans cette jungle d'arbres dénudés aux troncs figés dans une épaisse couverture de neige, cette dernière camouflant tout souffle de vie durant de longs mois. L'été suivant, Martel a vraisemblablement suivi son capitaine au fort de l'Assomption (Saint-Jean) et accompagné le régiment de Carignan lors de l'expédition menée contre les Agniers.

Le 28 août 1667, Tracy s'embarquera pour la France avec une partie de ses troupes. Le 18 octobre, Marie de l'Incarnation expédie une lettre à son fils Claude Martin, moine de l'ordre des bénédictins. L'extrait suivant est fort significatif des traces laissées par le passage du régiment de Carignan.

"L'on a fait des chemins pour communiquer des uns aux autres, parce que les Officiers y font de fort belles habitations, en font bien leurs affaires par les alliances qu'ils font avec les familles du pays. Il est venu cette année 92 filles de France qui sont déjà mariées pour la plupart à des soldats, à des gens de travail, à qui l'on donne une habitation et des vivres pour huit mois, afin qu'ils puissent défricher des terres pour s'entretenir. Il est aussi venu un grand nombre d'hommes au dépens du Roi, qui veut que ce pays se peuple. Sa Majesté a encore envoyé des chevaux, quevales (juments), chèvres, moutons, afin de pourvoir le pays de troupeaux et d'animaux domestiques. On nous a donné pour notre part deux belles quevales et un cheval tant pour la charrue que pour le charrois. On dit que les troupes s'en retourneront l'an prochain, mais il y a apparence que la plus grande partie restera ici, comme habitants, y trouvant des terres qu'ils n'auraient peut-être pas dans leur pays".

Honoré Martel se trouve parmi ceux qui ont décidé de rester. Une fois démobilisé, il se met à la recherche de travail. Le 30 novembre 1668, il signe chez le notaire Romain Becquet un engagement à l'endroit de Jacques Larchevêque, habitant de Gaudarville. Il aidera ce dernier à semer son arpent de terre cultivable et à nettoyer deux autres arpents d'abattis.

Le 17 novembre suivant, l'apprentissage de la vie civile commence vraiment. Cet avant-midi là, des amis sont convoqués chez le sieur Jean Soulard, maître armurier de Québec. Pour la deuxième fois en moins de deux mois, le notaire Becquet travaille pour le jeune colon qui se prépare à prendre épouse. Honoré Martel de Lamontagne, habitant de Gaudarville, paroisse de Saint-Michel de Sillery, fils de Jean Martel, marchand de chevaux demeurant rue des Ursulines à Paris, et de défunte Marie Duchesne, ses père et mère d'une part, et Marguerite Lamirault, fille de François Lamirault, cocher de la reine, et de Jeanne Glause, ses père et mère demeurant rue des Poullies, aussi à Paris, paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, promettent de se marier le plus tôt possible. La future épouse se dit disposée à entrer en communauté "de biens meubles acquets et conquets immeubles du jour de leurs épousailles" selon la coutume de Paris.

Marguerite sera dotée de la somme de 250 livres, apportant elle-même des biens estimés à quelque 300 livres. Sont présents Simon Pleau dit Lafleur, Jacques Formelhuys dit Belle-Isle, Samuel Vignier, Jacques Larchevêque, Etienne Pasquier et sa femme Thiennette Rousseau, Simon Darne dit Jolicoeur, tous habitants de ce pays. Martel, Gilles Dutartre, Formelhuys, Jean-Baptiste Gosset et Becquet inscrivent leur signature au bas de l'acte. Un avenant ajouté le 28 novembre confirme que Martel a reçu du Sieur de Comporté, commissaire à la garde des magasins du Roi, la somme de 50 livres accordées à l'épouse par Sa Majesté en faveur de son mariage.

Le 26 du même mois, en l'église Notre-Dame de Québec, Honoré et Marguerite se sont unis devant Dieu et les hommes. Cet acte précise que le marié est originaire de la paroisse Saint-Eustache de Paris, qu'il y a eu des fiançailles et publication de deux bans, l'évêque de Pétrée ayant donné dispense du troisième. Le curé Henry de Bernières préside la cérémonie en présence des témoins, Jacques Larche, Samuel Vignier et Jean Giron. Les paroisses Saint-Eustache et Saint-Germain-l'Auxerrois occupent le cœur de Paris, dans le voisinage immédiat des Halles actuelles. Si Honoré et Marguerite ne se sont pas connus dans leur ville natale, leur familles vivaient très près l'une de l'autre et elles ont, sans aucun doute, fréquenté les mêmes quartiers.

Côte Sainte-Geneviève et Rivière Saint-Charles

Un premier fils, Charles, naît moins d'un an plus tard. Il ne vit malheureusement que trois semaines. Il semble bien qu'après son mariage, le jeune couple se soit installé à la côte Sainte-Geneviève, qui reliait alors la haute-ville à la seigneurie de Sillery. C'est là, en tout cas, que vit l'ancêtre le 7 octobre 1670 (4), lorsqu'il acquiert de Charles Aubert de La Chesnaye une terre de trente arpents sise près de la rivière Saint-Charles, soit trois arpents de front sur dix de profondeur, pour la somme de soixante livres tournois. Ce domaine est complanté de haut bois, à l'exception de cinq arpents qui ont été labourés à la pioche. Sur le tout, une cabane et un hangar, bâtiments rudimentaires dont Honoré devra se contenter au début.

Exactement deux mois après cet achat (5), il décide de louer à Jean Lefebvre dit Champagne, volontaire demeurant chez Jacques Larchevêque, l'habitation qu'il occupait lors de son mariage, dans la seigneurie de Gaudarville. La terre de deux arpents de front sur trente de profondeur voisine celle d'Ignace Bonhomme et de Jean Guyon Dubuisson. Le contrat doit prendre effet le 15 avril suivant pour se terminer à pareil jour quatre ans plus tard. Le preneur s'engage à défricher six arpents de terre afin de préparer l'ensemencement. Selon son habitude, Honoré Martel paraphe l'acte, cette fois-ci en présence des témoins, Jacques de la Tousche et Adrien Michelon.

L'année suivante, deux nouvelles visites chez Becquet. Le 5 juillet, il loue en bonne et due forme, de Charles Aubert de La Chesnaye, une vache à lait qu'il reconnaît avoir déjà en sa possession, moyennant vingt livres tournois par année. Le 2 novembre, Claude Lefebvre dit Laliberté avoue lui devoir la somme de cent livres qu'il promet de lui rendre par le premier

navire arrivant de France au début de 1672. Ce Claude Lefebvre se dit fils de Rolland Lefebvre et de défunte Madeleine Fillion, de la ville de Montmorency, près de Paris.

Malgré tous les efforts qu'il déploie, Honoré Martel semble éprouver toutes sortes de difficultés à ses premières expériences de défricheur et de cultivateur. Le 18 décembre 1672 (4), le marchand Charles Bazire, l'associé de La Chesnaye, lui demande des comptes au sujet de la terre de la rivière Saint-Charles, des huit arpents de bois qu'il reste à brûler et à nettoyer, de la location de la vache et des autres affaires sur lesquelles ils se sont entendus. Le 25 septembre 1673 (4), Martel reconnaît sa faillite. Dans l'impossibilité de payer les arrérages qu'il doit à La Chesnaye, il le prie de reprendre possession de sa terre et d'annuler le contrat passé en 1670, n'exigeant aucune compensation pour le travail et les améliorations effectuées au cours des trois dernières années.

L'abandon de la terre de la rivière Saint-Charles signifie une nouvelle orientation dans la carrière d'Honoré Martel. Le 20 mars 1673 (4), il a décidé de délaisser ce qui lui reste des biens-fonds de la région immédiate de Québec, soit sa terre de Gaudarville. Le tout comprend une habitation et six arpents labourés à la charrue ou à la pioche. L'acquéreur est Jean Dubust, habitant de la seigneurie Saint-Jean, près de Québec. La transaction se fait moyennant la somme de 284 livres tournois et cent sols "pour le pot-de-vin et les espingles" du marché et le paiement des cens et rentes.

Séjour à Neuville

L'année suivante, la famille se transporte à Neuville. Le 16 octobre, Honoré acquiert l'une des nombreuses terres concédées le 20 mars 1667 par le seigneur Jean-François Bourdon, soit celle échue à Charles Delaurice dit Jambon. Comme celui-ci se trouve à Paris à ce moment-là, c'est sa femme et procuratrice, Louise Petit, qui transige au nom de son mari. Cette propriété mesure deux arpents, trois perches et douze pieds de front sur le fleuve, sur quarante arpents de profondeur. Elle a comme voisins Jean de Lastre dit Lajeunesse et Michel Rognon. Ce nouveau marché entre Parisiens est conclu pour la somme de 200 livres tournois, ce qui comprend les sept arpents défrichés, une cabane et un hangar.

"Il y a bien sur cette nouvelle propriété une petite hypothèque que l'acquéreur a dû constituer au noble homme Charles Bazire, agent général de la Compagnie Royale des Indes Occidentales, pour le prêt de la somme nécessaire à cette acquisition, mais on imagine aisément y songe pas trop, lorsque entouré de sa femme et de ses premiers fils nés à Québec, il contemple ce magnifique domaine d'où par un temps clair le regard embrasse le cours du fleuve magnifique, presque jusqu'à Québec."

C'est à la seigneurie de Dombour-Neuville que le recenseur rencontre la famille Martel en 1681. L'ancêtre a 49 ans, y dit-on, et sa femme 36. Six marmots égalaient le foyer: Jean, Joseph, Madeleine, Marguerite, Paul et Antoine. Les voisins sont les mêmes qu'en 1674. Les terres sont presque contiguës à celles de la seigneurie de Maure. Les Martel possèdent-ils des bestiaux? Il n'en est pas fait mention. Non plus de la moindre portion de terre mise en valeur.

Honoré Martel connaissait bien l'adresse de la Prévôté de Québec puisqu'il y a comparu près d'une quarantaine de fois. Quatre causes sont inscrites d'octobre à décembre 1671. En novembre, l'ancêtre est accusé d'être responsable de la mort d'un boeuf appartenant à Henry Delaunay. En 1672, huit autres comparutions dont au moins deux concernent des problèmes d'alignement de terres. En 1674, Hubert Simon insiste pour qu'Honoré remplisse son engagement pour défricher et effaroucher un coin de terre, etc.

Une cause entendue en 1673 ne sera réglée qu'avec l'intervention du Conseil Souverain. Le 2 juin, devant le tribunal d'ultime instance, Honoré Martel dit Lamontagne et Charles Jobin réclament mutuellement justice, mais la cour décide que c'est Martel qui doit payer. Celui-ci est condamné à restituer sans retard trois arpents de terre à Jobin et à lui fournir quinze minots de blé après la récolte pour dommages et intérêts; à lui rendre trois autres arpents et demi "de terre nette et prête à recevoir semences en temps convenable dans l'année prochaine, et à faute de ce faire permis au dit Jobin de rentrer en pleine propriété et possession de la terre par luy vendue au dit la Montagne, sans être obligé de luy faire aucun paiement des travaux qu'il pourra avoir faits pour le dit Jobin conformément à l'accord ci-devant fait entre eux"

Les parties seront reconvoquées le 28 août et le 27 novembre de la même année. Les deux décisions signées par Frontenac lui-même incitent Martel à cueillir les grains qu'il a ensemencés, à battre ou à faire battre incessamment une certaine quantité d'orge qui servira à rembourser Jobin.

Durant les années suivantes, les démarches de Martel auprès de la Prévôté seront moins fréquentes. Parfois, c'est lui le demandeur et on lui donne raison. Le plus souvent, c'est lui qui se fait poursuivre pour avoir négligé de payer ses dettes, tout au moins pour en contester le paiement. Il y a aussi d'autres raisons. Pour des chicanes de voisins et diverses raisons, d'autres poursuites sont intentées au moins jusqu'en 1699. C'était très normal à cette époque. Ceci démontre que nos ancêtres avaient du caractère et défendaient avec acharnement le peu de biens dont ils disposaient.

Le scieur de long

Citadin et militaire avant tout, son adaptation à son nouveau métier d'habitant a été plutôt difficile. Pour lui, défricher, bûcher, dessoucher, piocher, labourer, ensemer, récolter, battre le grain, bref le menu quotidien propre à tout cultivateur de son époque a dû être tout à fait pénible. Durant la vingtaine d'années qu'il s'y est essayé, il ne semble même pas avoir possédé de troupeau, sinon une vache louée ou un boeuf baillé occasionnellement.

En 1688, cette expérience a assez duré. Il a une autre corde à son arc, celle de fabricant de bois de construction ou de scieur de long. Il s'adonne même parfois à l'art de la charpenterie. L'histoire ne le dit pas, mais il a dû exercer ces activités toute sa vie. Le 23 juin, vraisemblablement influencé par la perspective d'une vie plus conforme à ses aspirations, il loue pour un an de Pierre Ménage, charpentier du Roi, une maison sise rue Saint-Louis, dans la haute-ville de Québec. Le loyer annuel est fixé à 70 livres, soit 17 livres et 10 sols à tous les trois mois. Le logis comprend une cave, deux chambres de plain-pied dont une

munie d'un foyer, ainsi qu'un grenier. La cour attenante est pourvu d'un petit jardin clos de pieux en coulisse, où poussent herbes et légumes dont la famille pourra tirer profit.

Quant à la terre de Neuville, Martel la conservera, peut être par respect pour la parole donnée à Charles Bazire en 1674. En lui prêtant les 200 livres nécessaires à son achat, celui-ci tenait à sa rente de dix livres et avait fait promettre Honoré et à Marguerite d'y élire domicile de façon "perpétuelle et irrévocable" Cette terre sera louée plusieurs fois durant les années subséquentes. Le 23 août 1688, son voisin Pierre Mercier la baille pour cinq ans, c'est-à-dire jusqu'en 1693, avec ses dépendances. Il déclare bien connaître cette terre et s'engage à en disposer en bon père de famille, à payer les cens et rentes au seigneur et à livrer, à l'acquit du bailleur, vingt minots de blé "loyal et marchand" par année à Charles Aubert de la Chesnaye.

La même terre sera reloué le 24 novembre 1693, pour trois autres années, à François Circé de Saint-Michel, chirurgien de Neuville, à compter du premier jour d'avril suivant. Circé s'engage à fournir 18 minots de blé la première année et 20 pour chacune des années subséquentes, ainsi qu'à améliorer les bâtiments et à produire du bois de chauffage. Au moins deux autres baux à ferme seront consentis par Martel, en 1696 et 1702, pour sa terre de Neuville, à Jean Garnier et René Fournier respectivement.

Une fois installé à Québec, les engagements ne manquent pas. Nous en connaissons plusieurs et d'importants. Le 28 octobre 1689, le sieur de Lamontagne, demeurant rue Saint-Louis, promet de livrer à Jacques Chappelain, menuisier de Québec, cent madriers de merisier de douze pieds de long et d'un pied de large; 80 d'entre eux devront avoir deux pouces d'épaisseur "franc siez" les 20 autres un pouce et demi; plus 30 planches, 104 colonnes de différentes longueurs, le tout en bois "loyal et marchand". Chappelain lui paiera 80 livres autant en argent qu'en billets "marchands, bons et valables". Une avance de 20 livres est donnée et le reste viendra au rythme des livraisons.

Le 23 décembre 1692, Honoré Martel dit Lamontagne et Pierre Rocher dit Champagne, "charpentiers scieurs de long". s'associent dans la fabrication de 2000 planches de pin de huit pieds à livrer à la basse-ville de Québec, aux endroits d'embarquement des barques. Jean Fredin, secrétaire de l'intendant, stipule pour le sieur Charon, dans ce marché qui vaudra aux producteurs la somme de 28 livres "et un pot d'eau-de-vie" par cent planches. Le 7 janvier 1693, marché de première importance "pour bordage de planche pour le service du Roy". Cette fois-ci, Honoré s'associe à son fils Jean, de même qu'à Pierre Desrochers et Jacques Cochu, tous scieurs de bois demeurant à Québec, afin de produire tout le bordage qu'ils pourront jusqu'au mois de mai suivant, à savoir une quantité d'environ 10,000 planches de pin de 30 pieds de longueur, plus 500 à 600 autres planches de dix pieds. Le marché conclu à raison de deux sols par pied de bordage et 35 livres par cent planches. Chaque ouvrier reçoit une avance de 50 livres payée à même les deniers de Sa Majesté.

La même année, le 4 octobre, autre pacte de bordage où le seul nom de Martel apparaît face à celui de l'intendant Jean Bochart de Champigny. La commande de 15,000 pieds de bordage de bois de pin en pièces de 16, 20 et 25 pieds servira à la construction des bateaux du Roi et à d'autres ouvrages. Martel s'engage à transporter tout ce matériel au port de Québec, vis-à-vis du parc du Roi, au cours du mois de juin de l'année suivante, pour le prix

de 750 livres "monnaie de France", soit un sol le pied. Dans un avenant daté du 3 août 1694, l'intendant déclare que l'ancêtre a rempli son contrat de façon satisfaisante. Cette année 1693 est une année faste pour Honoré puisqu'elle ne se terminera pas sans qu'il décroche un autre contrat d'importance. Le 9 décembre, il s'associe avec Louis Dupuis, scieur de long de Québec, pour répondre à une autre demande de l'intendant, soit 12,000 pieds de bordage de bois aussi destinés aux chantiers navals du Roi et promis pour la fin du mois de mai aux mêmes conditions que dans l'entente précédente.

Vers la même époque, la famille Martel s'est transportée au Cul-de-Sac, dans une maison appartenant au maçon Mathieu Lagrange, de Beauport. Le bail à louer auparavant paraphé par le notaire Guillaume Roger est reconduit pour une autre année, le 7 décembre 1695, devant Chambalon. Martel paiera 120 livres en quatre versements, le propriétaire se réservant le droit d'occuper la chambre haute lorsqu'il en aura besoin.

Décès et remariage

Une douzaine d'années passent au cours desquelles le sieur de Lamontagne a dû poursuivre ses activités professionnelles. Son foyer sera brisé par le départ de Marguerite Lamirault, décédée à l'Hôtel-Dieu de Québec le 17 octobre 1706, à l'âge de 62 ans. Des quatorze enfants qu'elle avait mis au monde, neuf étaient toujours vivants dont cinq non encore mariés.

Un an plus tard, Honoré trouvera en Marie Marchand une autre compagne et une seconde mère pour ses enfants. Le 26 octobre 1707, par-devant Chambalon, arborant toujours son titre de scieur de long malgré ses 70 ans, il déclare vouloir prendre pour femme cette Marie, déjà veuve de Joseph Massé et de Jean Labbé. Le contrat mentionne que l'ancêtre possède toujours sa terre de Neuville, son seul bien, qu'il offre de partager avec sa future épouse, elle-même propriétaire de meubles et ustensiles de ménage estimés à 250 livres.

La cérémonie nuptiale aura lieu à Québec le 3 novembre, après la publication de trois bans faite au prône des 23, 27 et 29 octobre. Le curé François Dupré bénira cette union en présence de Jean Martel, Jean Baril, Gabriel Courtois et Nicolas Batonnier, qui signent tous à l'exception de Courtois.

Honoré avait connu quelques problèmes de santé au moins depuis 1692. Cette année-là, il avait séjourné 25 jours à l'Hôtel-Dieu. Il en était sorti le 31 mai. Les deux lignes qui notent ce séjour indiquent qu'il est âgé de 50 ans et natif de Saint-Eustache de Paris. L'Hôtel-Dieu l'accueillera au moins trois autres fois, dont la dernière le 30 juin 1710. Son départ de l'hôpital est signalé le 28 juillet. Cette dernière maladie lui a-t-elle été fatale ? On le croit, puisque les actes qui le mentionnent par la suite le disent parti vers un monde meilleur.

N.B. Honoré Martel serait décédé, selon certaines recherches, entre le 14 décembre 1712 et le 31 octobre 1713 date de la quittance des enfants Martel à Jean Lefebvre devant le Notaire La Cetière mentionnant que Honoré serait décédé.

Livre de Jacques Saintonge dans la collection "Nos ancêtres" tome 17, en vente à :
La Revue Sainte Anne de Beaupré,
C.P. 1000
Sainte-Anne-de-Beaupré, Québec
G0A 3C0